



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Septembre 2022

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le vingt six Septembre à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 19.09.2022 <u>Date d'affichage</u> 19.09.2022</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Régis NOTOT, Eric EGO, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS : Mme Carole HURIAU, Mrs Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT.</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : M. Bertrand RADIGOIS à M. Claude MERLY, Mme Carole HURIAU à M. Laurent MARTINEZ, M. Philippe DESCHODT à Mme Cathy NOTOT-GOS.</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sévérine FRACKOWIAK</p>

Délibération n° 45/2022/CM/CM

Objet : Renouvellement des conventions d'objectif et de financement – Prestation de service – et Dispositif LEA - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (Périscolaire – Extrascolaire) – Point Rencontres Jeunes (PRJ) Plan du Mercredi avec la C.A.F.

Dans le cadre des renouvellements des conventions Prestations de service ACM -PERISCOLAIRE (Garderies matin et/ou soir – Mercredis) – EXTRASCOLAIRE (Petites vacances scolaires – été juillet-août) – Plan du Mercredi et Point Rencontres Jeunes et du dispositif LEA, l'assemblée délibérante est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler et à signer les conventions d'objectif et de financement avec la C.A.F. du Nord pour une période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2026 et à signer tous les documents s'y rattachant

Monsieur le Maire rappelle également à l'Assemblée délibérante que dans le cadre de la convention d'objectif et de financement L.E.A. avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, mise en place en 2015 il y a lieu d'en fixer les tarifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2026 comme ci-dessous :

Quotients Familiaux	Tarifs
De 0 à 369€	0.25€/Heure
De 370 à 499€	0.45€/Heure
De 500 à 700€ inclus	0.60€/Heure

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- D'autoriser Monsieur le Maire à défaut le 1^{er} adjoint à signer les conventions à intervenir et tout document se rapportant à ce dossier
- De maintenir les tarifs conventionnés LEA énoncés ci-dessus pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2026.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Claude MERLY

